

Chers habitants de Beaujeu
 Au nom du conseil municipal je vous souhaite mes meilleurs vœux et une bonne santé pour l'année 2021, en espérant que l'on sorte des confinements et des couvres feux, que la pandémie de la Covid 19 soit loin derrière nous. Dans ce contexte incertain, la cérémonie des vœux pour cette année 2021 ne pourra pas se dérouler comme à l'accoutumée. Je vous propose, dès que le contexte le permettra, d'organiser une soirée pour renouer avec la convivialité qui est coutumière de notre village. Avec mes sentiments dévoués.

Le Maire de Beaujeu, Patrick Bernardini.



Achat d'un tracteur pour le déneigement des hameaux de Fonfrèdes, Boullard et l'Escale

Monsieur le maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal concernant le déneigement pour l'hiver 2020-2021 des hameaux de Fonfrèdes, l'Escale et Boullard, en proposant d'acquérir un nouveau tracteur. Après en avoir parlé le conseil municipal décide de reporter cette question à l'année prochaine.

Transfert à PAA de la compétence en matière de PLU

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante que d'après l'article 136 de la Loi ALUR, il précise que les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) qui n'ont pas la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale deviendront compétent le 1er jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI, soit le 1er janvier 2021.

¼ des communes représentant au moins 20 % de la population peuvent s'y opposer. Pour cela les communes devront exprimer leur opposition dans une délibération qui interviendra dans les 3 mois précédant le 1er janvier 2021. le conseil municipal, se prononce : **CONTRE** le transfert à Provence Alpes Agglomération de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Subventions DETR –FRAT 2021 : Travaux à l'école du Clucheret

Proposition de plan de financement : Coût HT du projet : 49 323.85 HT
Subvention état : DETR 50 % : 24 661.93 € - Subvention Région : FRAT 30 % : 14 797.16 € -
Autofinancement : 9 864.76 € - Tva : 7 902.36 € - **Total HT : 49 323.85 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE le plan de financement des dépenses sur un montant de 49 323.85 € HT, SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 (50%) et auprès de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur au titre du FRAT 2021 (30%) - S'ENGAGE à voter à son budget 2021 les crédits nécessaires pour couvrir la part non subventionnée de la dépense.

Décision modificative n° 1 et n° 2 Budget M14

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes
6411 Personnel titulaire	- 3000,00 €	
6531 Indemnités élus		+ 3000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits indiqués ci-dessus.

Conditions de vente du livre de Beaujeu

Delphine ROZAND, auteur du livre de Beaujeu, propose de se renseigner auprès de différents commerces ou dépôts ventes afin d'essayer de vendre le livre hors de la commune. Le conseil municipal donne un accord de principe pour obtenir les renseignements et fixera un prix de vente lors de la prochaine séance. L'assemblée souhaite offrir un exemplaire du livre à chaque famille de la commune pour les fêtes de fin d'années.



Voilà l'histoire d'une petite voûte à la Sériege, un hameau de Beaujeu, selon Marcel Segond.

Il est né en 1926. Marcel a été berger et soutien de famille depuis l'âge de treize ans, quand son père a été fait prisonnier. Il vit toujours à Blégiers avec Simone, sa femme, qui elle, est originaire de La Sauzée, près de Boullard.

« Il y a un lieu dont je voudrais parler : La Sériege. Il y a trois chemins pour y aller. Il faut venir vers Champourcin ici, le meilleur c'est Champourcin.

On peut aussi passer en face du Relais au Clucheret, il y a une vallée, Les Combes ça s'appelle, vous passez par un col et après il y a le chemin. Ce n'est pas pénible par là non plus mais c'est plus long. Après on peut passer par le champ des Lentilles, mais là c'est le plus pénible, je vais vous dire, par là il faut monter, il faut monter, il faut monter, et puis, quand vous êtes là-haut, pour aller à La Sériege, il vous faut redescendre ; c'est bête ! On fait du chemin inutile.



Vous verrez, il est juste là sur les ruines, il existe toujours, il y a des buis autour. Oh, il me semble que j'y suis !

Il est joli ce petit gîte qu'il ont refait, c'était un cabanon avant, s'il avait été mien, je l'aurais réparé avant... Il y avait là une petite entrée, et une petite voûte. C'était la rue principale du hameau. Je la revois toujours cette petite voûte, avec sa chambrette au-dessus, c'est rigolo !

Et maintenant, enfin voilà deux ans que je n'y suis plus allé, il y avait encore le bout de la voûte. Toujours droite ! Ça tient bien les voûtes...

Aujourd'hui quand des gens y vont, je demande toujours : « Alors la petite voûte elle est tombée ?? » Ma petite voûte... Coquin de sort ! »

Il paraît que la petite voûte de Marcel est tombée il y a deux ans...



C'était si joli là-haut, si joli ! Maintenant c'est aussi plein de bois, des pins, c'est sale, ça s'est sali. En arrivant, il y avait un beau pré. Ça fait soixante-dix ce dont je vous parle ! C'était si joli le printemps là-haut, c'était vert, rempli de fleurs, oh, c'était beau !

Maintenant c'est plein de pins. Si vous y allez à La Sériege, vous verrez sur les ruines il y a un chêne, et, sous ce chêne il y avait une grande gorge où l'on donnait le sel aux brebis. Il était immense ce chêne, à deux, je n'exagère pas, on n'en faisait pas le tour !



Avenant bail TDF

Monsieur le maire rappelle que la commune de Beaujeu a signé, le 17 avril 1998 un bail civil (99 ans) avec la société TDF pour l'occupation de la parcelle lieu-dit "Sommet du Blayeu" section A n° 450 pour une contenance de 882m2 .Les biens loués sont destinés à l'installation et l'exploitation de site radioélectrique qui seront la propriété de TDF.

Après négociations, la durée du présent bail est réduite à 30 ans à compter du 1er janvier 2021 moyennant un loyer annuel d'un montant de 10 000 € avec une part forfaitaire variable de 1 500 €, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques justifiant d'un contrat d'accueil et/ou commercial avec TDF et ayant la propriété d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public à partir du 3ème opérateur. Le loyer sera augmenté de 1% annuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau bail entre la commune et TDF et tous documents concernant ce dossier.

Demandes de subventions 2020

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE LES SUBVENTIONS SUIVANTES

Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Javie : 100 €

FSL (Fonds Social d'aide au Logement) : 0.61 €/ habitant

Cinéma de pays :

La commune demande à ce que la convention soit rectifiée, le cinéma itinérant effectuera 2 passages minimum par an. Elle sera signée lors du prochain conseil municipal.

Déneigement sur Fonfrèdes , l'Escale et Boullard.

Le Conseil Municipal : AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer une convention avec la SAS Nicolas Jouvès TP, pour l'hiver 2020-2021.

Courrier réponse sénateur

Monsieur le Sénateur a répondu à la demande que la commune avait faite lors de son précédent conseil municipal par courrier en date du 2 octobre 2020, concernant le passage de la fibre. Des travaux débuteront au deuxième semestre 2021 pour obtenir une éligibilité au service fibre début 2022.

Le Tribunal administratif de Marseille a rendu son jugement par ordonnance du 11 septembre 2020 concernant la procédure de M. Marcel Heyriès : Provision d'un montant total de 30 067 euros, à valoir sur l'indemnisation de son préjudice, soit 190 euros au titre du déficit fonctionnel temporaire total, 4 727 euros au titre du déficit fonctionnel temporaire partiel, 18 500 euros au titre du déficit fonctionnel permanent, 3 500 euros au titre des souffrances endurées, 1 700 euros au titre du préjudice esthétique temporaire, 450 euros au titre du préjudice esthétique et 1 000 euros au titre du préjudice moral supporté. La commune a donc réglé la somme à M. Heyriès.

La commune est condamnée à prendre à sa charge la somme de 1 200 € au titre des frais exposés par M. Heyriès, et non compris dans les dépenses.

Monsieur Nicolas Gaubert-Constant :

Lorsque le facteur titulaire est absent il n'est pas remplacé. La mairie contactera les services de la poste. Il demande à ce que les lavoirs de St Pierre et de Clucheret soient nettoyés.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous sera pris avec le garde ONF afin de communiquer sur la gestion des coupes de bois et des états des lieux des pistes.



Projets 2021

Cette année la municipalité souhaite réaliser une partie des travaux afin de rénover l'ancienne école du hameau du Clucheret en commençant par l'isolation et la réfection de la toiture.

Monsieur le Maire, a invité le secrétaire général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (Sous-Préfet), pour une visite de la commune et de lui faire part des futurs projets.



La commune souhaite aussi réaliser les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la Chapelle du Clucheret.



Noël 2020 des enfants à Beaujeu

En raison des conditions sanitaires liées à la pandémie Covid-19, le spectacle de Noël a été annulé. Les cadeaux ont été distribués individuellement, voici quelques photos des enfants qui ouvrent leur cadeau.





Le coin des enfants



Ecris-nous !

Bonjour,

Je m'appelle Lili-Eve, j'ai 8 ans et j'habite le hameau de L'Escalle. J'ai eu l'idée de créer un petit espace dans le bulletin municipal pour que les enfants de Beaujeu puissent s'exprimer. J'ai eu envie de partager avec vous quelques blagues et des anecdotes qui m'ont plu.

Si toi aussi, tu veux envoyer un message, un poème, un dessin, une photo... Fais le passer à la mairie de Beaujeu. (Pour les photos n'oublie pas de joindre une autorisation signée de tes parents !)



Etat civil

Le 30 octobre 2020,
Pacte civil de solidarité
entre Charlotte Wagner
et Antoine DECROIX



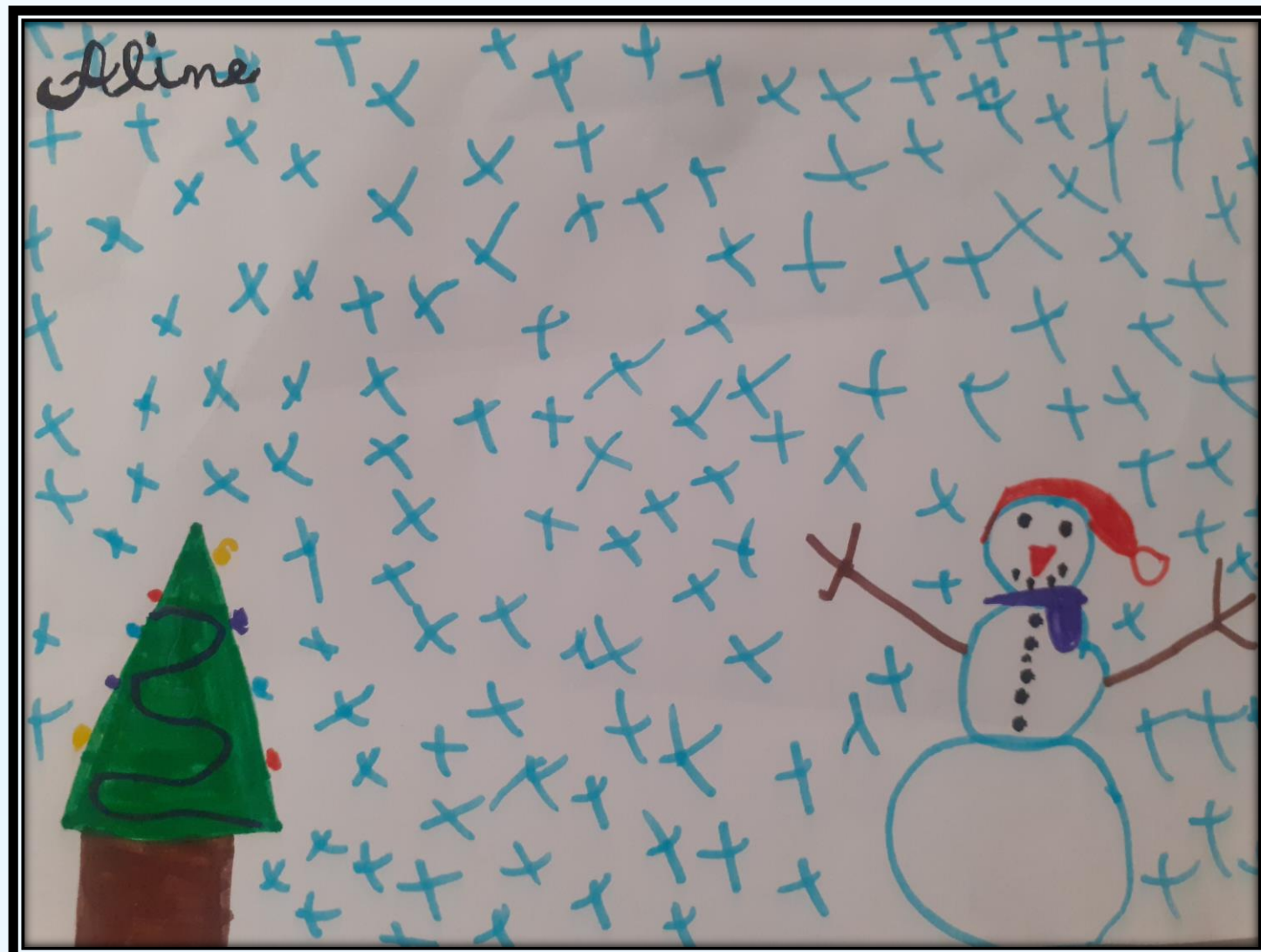
Le 10 décembre 2020, décès de
Monsieur Gérard DUVIGNON,
sincères condoléances à ses
proches.



Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune ;

- Mme PLANQUES Maéva
- Mr TRIER KERINEC Thomas

Lorsque vous êtes nouveau locataire ou propriétaire sur la commune, merci de venir vous signaler en mairie.



Campagne de prospection archéologique de la commune de Beaujeu 2019-2020

Responsable et auteure du texte : Delphine Isoardi, Aix Marseille Univ, CNRS, CCJ, Aix-en-Pce

1. Introduction et 2. Phase préparatoire

L'année 2019 a amené sur le territoire de Beaujeu une équipe composée de membres du CNRS (CCJ et LA3M d'Aix-en-Provence, de TRACES à Toulouse), des universités (Aix-Marseille, Toulouse, et York), du SDA-04, du Musée de Quinson, du Lycée de Carmejane, et des membres de l'association dignoise ARDA-HP. Une seconde campagne a été conduite en 2020, dirigée par Delphine Isoardi, chargée de recherches au CNRS / CCJ. Un groupe de travail s'est attelé au dépouillement des toponymes, dans les livres terriers de la commune (XVII), les registres du cadastre napoléonien (1830), le cadastre actuel et les cartes topographiques. Ce travail a été essentiel pour identifier les lieux cités dans les sources historiques. D'autres groupes ont travaillé à partir de supports numérisés sur le cadastre de 1830 afin de créer une couche exploitable au sein du Système d'Information Géographique, dans lequel nous avons saisi ensuite toutes les découvertes de terrain. Ce travail préparatoire a été fondamental également pour déceler, avant le terrain, de potentielles anomalies du paysage parcellaire et connaissance concrète du terrain, des usages anciens aux plus récents, sur les dernières générations, apportées par les habitats de la commune

3. Travail de terrain

Voici comment se déroule une prospection pédestre archéologique. C'est de l'inventaire systématique : tout espace accessible et lisible a vocation à être prospecté. S'il s'agit d'une zone dégagée (champ par exemple), l'équipe avance en ligne, en regardant le sol afin de repérer tout indice lithique, céramique, métallique ou autre (arase de murs, zone de blocs pouvant indiquer une construction détruite). Sur le terrain, nous avons porté un intérêt tout particulier aux secteurs mentionnés dans les sources historiques, ou bien avec un intérêt toponymique (les « Traverses », passage des troupeaux), ou encore la topographie. Nous sommes également retournés prospecter certains sites déjà mentionnés dans la base documentaire « Patriarche » (SRA) où il n'y avait que cinq sites archéologiques connus sur Beaujeu avant notre intervention. Sur place, toute découverte mobilière et immobilière ne semblant pas relever de la période actuelle a fait l'objet d'un inventaire : une fiche de terrain a été rédigée. Le mobilier a été prélevé, mis en sachet, étiqueté ; il est conservé à Aix, au CCJ. Enfin, nous avons récupéré le mobilier métallique de la commune déposé chez Daniel Vaissière. Chaque objet a été nettoyé, analysé, et soumis à l'expertise de divers spécialistes. Les fiches de site ont ensuite été saisies dans une base de données géo-référencée (QGIS).

Résultats obtenus : 4.1. Préhistoire et 4.2. Protohistoire

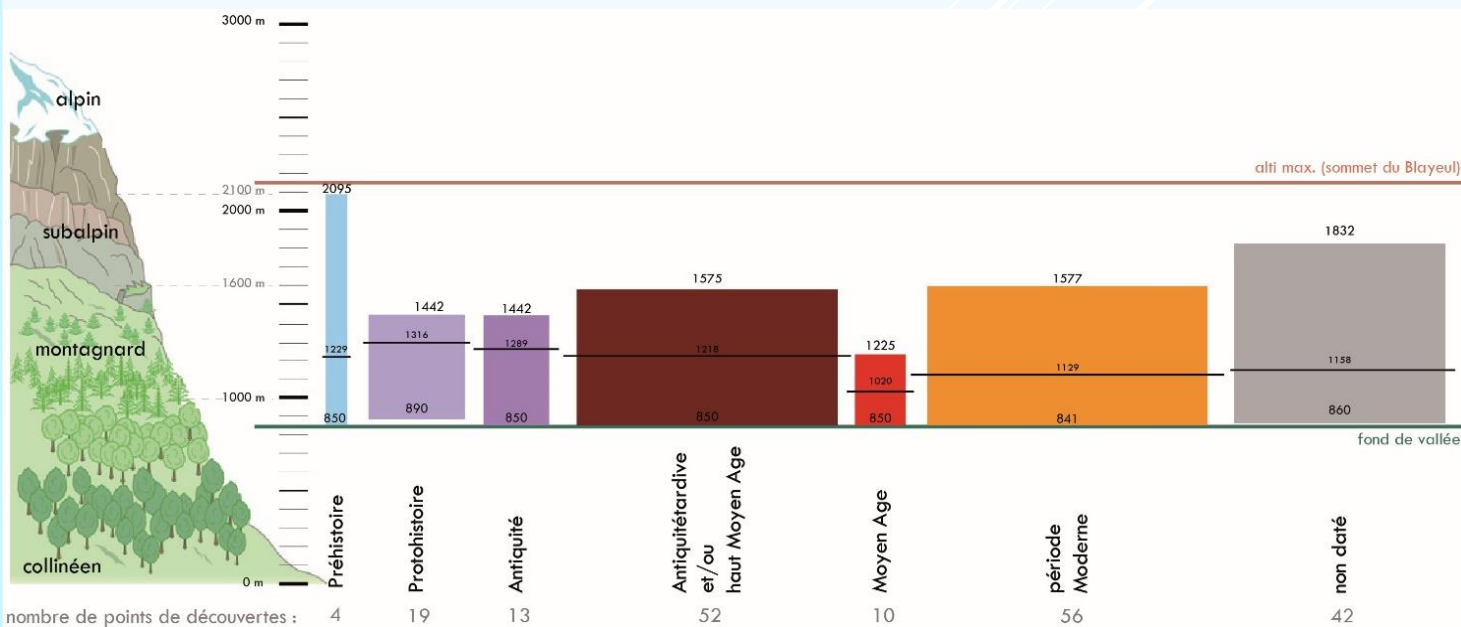
La Préhistoire n'avait jamais été identifiée à Beaujeu avant 2019. Désormais quatre points apparaissent sur le territoire de la commune. Trois indices de site ont été repérés en zone basse, proches des cours d'eau, et un quasiment à la plus haute altitude de la commune. Avant 2019, seul le mobilier du Chastelas rattachait les populations protohistoriques de la commune à des usages connus ailleurs (deuxième âge du Fer). Trois nouveaux sites protohistoriques (en sus du Chastelas) ont été identifiés au cours des prospections et sur la base des objets métalliques récupérés. Soit au total :



L'habitat - voire site funéraire - au Chastelas-Traverse Basses, avec potentiellement un système de défense. C'est à ce jour le plus grand site du secteur... et surtout le seul habitat de grand taille de l'âge du Fer connu en Haute Bléone.

Un autre habitat, possible autre zone funéraire au sud-ouest de la commune. Et un troisième au sud, bien que le mobilier ait peut-être été regroupé à une date inconnue afin de le refondre ? Quant au site du Clucheret, vus les doutes qui subsistent sur l'attribution géographique du mobilier, il est plus difficile de se prononcer. Il y a toutefois des éléments qui indiqueraient un site funéraire du premier voir deuxième âge du Fer. En somme, la présence de sites datant de l'âge du Fer est plus importante que ce que nous avons envisagé. Elle est plus régulièrement dispersée, en particulier aux altitudes médianes, sur les replats de versant (qui deviendront les zones d'implantation à l'Antiquité).

Répartition des découvertes archéologiques sur le plan vertical pour chaque phase chronologique. Largeur de chaque barre l'histogramme proportionnelle au nombre de points de découverte (Données et DAO, D. Isoardi, 2020)



4.3. Antiquité gallo-romaine

La carte de répartition des vestiges gallo-romains aurait tendance à reprendre les mêmes strates altitudinales que les sites de l'âge du Fer. Très peu de choses ont été découvertes en fond de vallée. Les sites sont surtout implantés sur des replats de versants bien exposés. Ces plateaux sont non seulement des terres agricoles, mais les premiers paliers avant les alpages. Selon G. Barruol (1969 – repris dans Vaissière 2016b), le territoire de Beaujeu pourrait se situer chez les Gallitae (rapprochement avec le nom du torrent, le Galèbre), tandis que le territoire autour de Digne serait celui des Bodiontiques.

La suite sur le prochain journal de Beaujeu.